UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Le plan de relance économique du Québec en contexte pandémique – Analyse de la tendance environnementale

OPPUS
OBSERVATOIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

NOTE D'ANALYSE

Maxime Blais
Mars 2021

INTRODUCTION

La pandémie mondiale de COVID-19 a bouleversé la vie de tous et a amené son lot de complications, qu'elles soient politiques, sociales, sanitaires ou économiques. En effet, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (ONU 2020) estime qu'au cours des deux prochaines années les coûts de ces complications s'élèveront à plus de neuf billions de dollars et qu'environ 400 millions d'emplois seront perdus dans le monde (PNUD 2020). Ainsi, dans ce contexte particulier, le PNUD declare :

> « *As the governments respond and make plans for recovery, it's a prime opportunity for ambitious climate change action to guide those recovery processes in order to see a zero carbon, sustainable and just transition to a safer future for all* » (PNUD 2020).

En effet, dans les derniers mois, plusieurs pays ont commencé à mettre sur pieds des plans de relance économique à la suite des contrecoups de la récession engendrée par la pandémie.

Plusieurs experts, groupes de pression et groupes populaires, comme le PNUD et les Nations Unies, urgent les gouvernements à prendre une orientation environnementale afin de relancer l'économie. Ces derniers insistent quant à la prépondérance de l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux décrétés lors de l'Accord de Paris sur le climat en 2015 (Hepburn et al. 2020). Il est donc observable l'édification de nouvelles politiques publiques et la mise en place de budgets afin de stimuler l'économie rapidement. Ainsi, on observe la création de nouveaux

programmes d'aide au financement aux entreprises et à la mise en place de projets d'infrastructure, projets qui sont souvent de mise après des crises économiques.

Grâce à l'examen des plans de relance économique, par l'entremise de recherches et de la littérature, il est possible d'évaluer la propension de ceux-ci vers une transition écologique et une carboneutralité ou, au contraire, si ces derniers perpétuent des activités économiques et industrielles émettrices de GES. L'orientation des plans détermine si les plans sont centrés sur le développement durable et la lutte contre les changements climatiques. Ces derniers devraient résolument se pencher sur la transition vers la carboneutralité, surtout dans les secteurs économiques et industriels grands émetteurs de GES, tel que l'énergie, l'agriculture et le transport (Chaloux, Séguin et Gauthier 2020). Ainsi, comme déclaré par le PNUD (2020), « *When everything is dislocated, [...] it is possible for the countries that are in the leadership position in climate [...] to say, 'This is it, this is a reset moment.'* » Il s'agit d'une opportunité unique pour faire table rase.

Selon les orientations gouvernementales, l'application de certaines politiques et les allocations budgétaires débloquées pourraient amplifier l'impact de la pandémie sur les changements climatiques. Dans ce contexte, la nature des plans de relance a des implications sociales, économiques et environnementales incontournables (Chaloux, Séguin et Gauthier 2020). Plusieurs auteurs, comme Paul Hofhuis (2020), pensent qu'une relance économique post-pandémie peut assurément se faire conjointement avec l'investissement dans le domaine environnemental. Certains pays, comme la France et certaines organisations comme l'Union européenne (UE), sont prêts à relancer l'économie en favorisant le secteur des énergies vertes et en mettant de l'avant des politiques publiques environnementales. On peut notamment penser au Pacte vert de l'UE, un plan ambitieux pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux, tout en alliant économie et environnement.

D'un autre côté, les économies pétrolières ayant des affiliations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), telles que les États-Unis, l'Arabie Saoudite et la Russie, représentent un défi pour la communauté internationale. En effet, ces pays présentent des réticences lorsque vient le temps de prendre des mesures à long terme sur leur production d'énergie fossile. Durant cette période de difficultés économiques plus aigües découlant de la pandémie, les quotas des pays de l'OPEP ont été abaissés pour équilibrer le marché avec la demande, mais il s'agit de mesures de courte durée (Blondeel 2020).

Du côté du Québec, le gouvernement de François Legault a tardé à mettre en branle un plan de relance économique en lien avec l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux. En effet, avant la mi-novembre 2020, aucun plan de relance, qui aurait pu être favorisé par le momemtum écologique donné par la pandémie, n'avait été mis en place. Or, des mesures économiques sont affichées sur le site du gouvernement du Québec pour aider la reprise telles que l'ouverture de certains secteurs économiques, l'aide financière accordée aux entreprises, au milieu culturel, aux médias, etc (Gouvernement du Québec 2020). À l'époque, on pouvait en déduire qu'il ne s'agissait pas d'une priorité au Québec, car la province était encore aux prises avec les débuts de la crise sanitaire et, par après, avec l'avènement d'une deuxième vague.

Dans son dernier budget au mois de mars, le gouvernement provincial avait tout de même promis d'investir 6 milliards de dollars sur six ans dans la lutte contre les changements climatiques et d'abaisser de 37,5 % le niveau de gaz à effet de serre, selon les niveaux de 1990 (Denis 2020).

Le 17 novembre 2020, Québec a changé de cap en faisant l'annonce d'investissements à la hauteur de 6,7 milliards de dollars sur cinq ans visant la réduction des émissions de gaz à effets de serre. La priorité gouvernementale sera mise sur l'électrification des transports, où deux milliards de dollars sur cinq ans y seront consacrés via le programme « Roulez vert ». Selon le ministre de l'environnement, Benoit Charrette, il n'était pas question de taxes sur les véhicules les plus polluantes ou de mesures plus punitives. Selon plusieurs experts, tels que Étienne Grandmont, directeur général de l'organisme Accès transports viables, les mesures proposées dans le « Plan pour une économie verte » sont nettement insuffisantes pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux (Shields 2020). Ainsi, dans le cadre de cette analyse, il sera question exclusivement du plan de relance du Québec et l'apport écologique qui lui sera apporté.

En définitive, cette recherche portera sur les politiques environnementales que le gouvernement du Québec va mettre en place pour favoriser la relance économique. Pour ce faire, nous analysons les politiques budgétaires prévue et nous évaluerons, selon les indicateurs énoncés plus bas, si les budgets étaient dédiés à certains secteurs écologiques ou à des industries grandes émettrices de gaz à effets de serre. Dans cette optique, il sera aussi question de l'évaluation des projets d'infrastructure pour la relance et si ceux-ci seront faits au sein d'industries vertes ou non. En effet, ces derniers sont des incontournables d'une relance économique. On peut notamment penser à des projets de transports en commun ou à des projets de développement des énergies vertes.

LA COULEUR DU PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

Selon la littérature et les différentes analyses d'un plan de relance québécois, on entend par teinte ou couleur la tendance des mesures. Un quasi-statu quo signifierait donc qu'il pourrait y avoir quelques actions menant vers l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux, mais qu'elles ne seront pas assez imposantes pour qu'on les qualifie de vertes.

Dans son plan d'action pour l'économie sociale, le Québec mise sur un partenariat avec des coopératives afin de soutenir la croissance dans divers domaines, notamment dans les énergies vertes (Gouvernement du Québec 2020).

Ainsi, il ne s'agit peut-être pas d'une priorité au Québec, qui est encore aux prises avec la crise sanitaire, mais il s'agirait d'un début vers une transition écologique qui pourrait mener à des mesures plus ambitieuses (Denis 2020). Dans un contexte où plusieurs ont perdu leurs emplois et se retrouvent dans un contexte économique difficile, les investissements prévus par le gouvernement du Québec dans le secteur entrepreneurial pourraient arriver à point durant cette crise sanitaire qui dure et au commencement d'une relance économique.

L'ANALYSE STRATÉGIQUE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Pour entreprendre l'analyse du sujet choisi, il est impératif de se baser sur un cadre théorique défini afin d'édifier une logique d'analyse. Ainsi, dans ce travail de recherche, l'analyse stratégique de la gestion environnementale (ASGE) sera utilisée (Billé et al. 2020)

Bien qu'initialement conçue comme une théorie des pratiques en gestion environnementale, l'ASGE s'articule dorénavant autour de quatre principes fondamentaux : des définitions communes à des fins d'analyse en mettant l'accent sur la responsabilité étatique; la prise en compte de l'action humaine; la prise en compte des acteurs influents en matière de gestion environnementale, comme le gouvernement ou les groupes de pression, et qu'il faut garder en tête la structure en mouvance de la gestion environnement, surtout par rapport à son contexte (Billé et al. 2020) Ici, il sera donc assurément question du contexte particulier de la lutte aux changements climatiques en affrontant la pandémie mondiale de la COVID-19 au Québec. Ces quatre piliers établissent ainsi qu'il faut « considérer les problèmes environnementaux comme des problèmes de changement d'un tout – un socioécosystème correspondant à un état donné de gestion effective – par l'action stratégique d'une de ses parties – un groupe, un réseau, une institution spécialisée, etc. » (Billé et al. 2020)

Cette approche théorique permet aussi d'effectuer une évaluation environnementale des politiques publiques, une composante essentielle à ce travail de recherche, car le thème central de celui-ci est l'analyse de l'orientation du plan de relance économique du Québec post-pandémie, à savoir si celui-ci sera à tendance environnementale ou non. L'accent est donc mis sur les objectifs environnementaux mis de l'avant, sur les systèmes qui seront amenés à changer et les processus choisis pour y arriver.

Ainsi, on distingue deux types de gestion : la gestion effective et la gestion intentionnelle. La gestion effective signifie que la totalité des actions publiques aura une influence sur l'impact environnemental des plans de relance. La gestion intentionnelle signifie que les actions publiques prises par des agents indépendants responsables des impacts négatifs sur la lutte contre les changements climatiques, tels que les entreprises et les États peu ambitieux, doivent mettre en branle, eux aussi, des actions pour le climat. Ainsi, il serait aussi pertinent d'inclure le concept d'externalité. L'externalité signifie qu'un agent économique, de par sa présence et ses actions dans le système, amène un effet externe au système, procurant à l'agent un avantage ou un désavantage, sans compensation monétaire. Il peut donc être négatif ou positif (Meade 1952). Dans le cas qui nous intéresse, il sera surtout question de la gestion effective, car l'analyse est portée sur la gestion étatique de la relance économique. Toutefois, la gestion intentionnelle est assurément pertinente, car, pour effectuer un changement durable dans le temps, il est impératif d'inclure tous les acteurs de la société, notamment les entreprises (Desjeux et Pequignot 2020, 314).

En outre, l'ASGE met en place diverses activités, car elle n'est pas une approche qui peut être utilisée dans tous les contextes amenant des résultats modélisés. Les activités s'articulent autour de quatre orientations : la mise en place de références écologiques, c'est-à-dire de définir les concepts utilisés, la création d'un système socio-environnemental, la prise en

compte des différents facteurs sociétaux, notamment dans le secteur social, et la production d'interprétations (Desjeux et Pequignot 2020, 314).

DES CONCEPTS ESSENTIELS

Il est pertinent d'identifier et de définir certains concepts, notamment ce que l'on entend par plan de relance et orientation écologique. Tout d'abord, un plan de relance renvoie à la mise en place de nouvelles politiques publiques et l'édification de budgets pour stimuler l'économie rapidement (Chaloux, Séguin et Gauthier 2020). De son côté, l'orientation écologique met de l'avant la tendance des plans de relance vers la transition écologique et la carboneutralité si ceux-ci perpétuent des activités économiques et industrielles émettrices de GES (Chaloux, Séguin et Gauthier 2020). De plus, il sera question de la couleur du plan de relance québécois. Ici, on entend par couleur la tendance écologique que prendra ou non le plan de relance québécois. En effet, lorsqu'un plan de relance met de l'avant le développement durable, la transition vers la carboneutralité et une économie résiliente, on considère qu'il s'agit d'un plan dit vert. Or, lorsqu'un plan de relance cible des secteurs plus traditionnels de relance, comme le secteur routier ou les ressources naturelles, on considère qu'il s'agit d'un plan dit brun. Pour expliquer les plans bruns, nous nous baserons sur le *Green Stimulus Index*. Ainsi, lorsque l'on parle de plan à orientation brune, cela signifie que l'index analyse le financement accordé aux secteurs pertinents à l'environnement, l'orientation verte ou non de ces secteurs et les efforts déployés vers l'orientation écologique. Un plan brun est donc un plan de relance qui ne tient pas compte de ces paramètres tandis qu'un plan vert s'oriente avec ceux-ci (*Green Stimulus Index* 2020).

Ainsi, le cadre théorique choisi permettra d'orienter la recherche afin de mettre en relief les résultats de celles-ci. Ce cadre permettra également d'influencer l'interprétation que l'on fera des résultats obtenus. Les concepts identifiés ci-haut seront aussi utiles à une meilleure compréhension de la recherche et posent des bases pour le lecteur. Il est donc essentiel d'avoir un cadre théorique solide pour la poursuite d'une recherche scientifique.

MÉTHODOLOGIE

Afin d'évaluer les actions gouvernementales en réponse à la crise climatique et à la crise sanitaire, certains indicateurs seront essentiels pour diriger l'analyse et établir des paramètres. Ici, nous utiliserons les indicateurs mis de l'avant par le G15+, un regroupement de 15 leaders économiques, sociaux, syndicaux et environnementaux, qui donnent des pistes de solutions aux problèmes climatiques, lorsque le gouvernement provincial du Québec en fait la demande (G15+ 2020).

Ainsi, le G15+ met de l'avant le maintien des investissements dans le cadre de la politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, mais aussi l'accroissement des sources de financement afin de faire participer le plus grand nombre d'acteurs, notamment grâce au soutien de la *Caisse de dépôt et placement du Québec* et des institutions financières privées. De plus, le G15+ met de l'avant des propositions servant à approfondir des politiques publiques que le gouvernement voulait mettre en place comme faire croître l'achat local en affichant clairement la provenance des produits, encourager le

télétravail en assurant le bon fonctionnement des infrastructures numériques, encourager les produits durables et équitables, soutenir le transport durable, mettre de l'avant une politique d'autonomisation alimentaire, etc (G15+ 2020).

Bref, la méthodologie utilisée ici se fera dans une optique québécoise face à la relance économique découlant de la COVID-19. On s'appuiera donc sur les concepts décrits ci-haut pour évaluer la portée des décisions étatiques sur l'environnement et l'économie, la réaction humaine subissant les mesures mises en place et sur les décisions politiques prises par le gouvernement du Québec dans un contexte de crise. Ainsi, nous évaluons si les mesures sont à la hauteur de l'ampleur de la pandémie et de la crise environnementale et si la structure étatique québécoise, qui est en mouvance, sera efficace. Cela constitue les raisons pour lesquelles les indicateurs seront primordiaux afin de nous guider et que l'étude de cas comme méthode de recherche nous permettra d'être efficaces dans l'analyse du plan de relance québécois et de sa couleur.

LE PLAN POUR UNE ÉCONOMIE VERTE OU LES GRANDES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC

Cette note de recherche fait l'analyse du « Plan pour une économie verte 2030 » présenté le 16 novembre 2020 par le premier ministre François Legault et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charrette. Nous prennons aussi en compte les grandes orientations gouvernementales des plans de relance économique présentés au début de la pandémie, qui traitent surtout du sauvetage de certains milieux économiques spécifiques.

De ce fait, avant le 16 novembre 2020, sur le site du gouvernement du Québec, aucun plan de relance environnemental n'est mis de l'avant. Plusieurs mesures sont affichées pour aider l'économie telles que l'ouverture de certains secteurs économiques, l'aide financière accordée aux entreprises, au milieu culturel, aux médias, etc (Gouvernement du Québec 2020). En général, les dépenses gouvernementales s'articulent autour de cinq missions: santé et services sociaux, éducation et culture, économie et environnement, soutien aux personnes et aux familles et gouvernance et justice (École nationale d'administration publique 2013). Dans le cas qui nous intéresse, on établit ainsi un lien entre le développement économique et l'environnement. Les dépenses prévues pour cette mission s'échelonnaient à plus de 15 304 millions de dollars pour l'année 2019-2020 et 16 106 millions de dollars pour 2020-2021 (Gouvernement du Québec 2019).

À la vue de ce que présente le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ), plusieurs, tels que Pierre-Olivier Pineau, titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, émettent donc l'hypothèse qu'une relance économique aux grandes orientations environnementales n'est pas la priorité pour le gouvernement québécois. Cependant, d'autres pourraient tout de même mettre de l'avant que, dans le dernier budget, au mois de mars 2020, le gouvernement a annoncé qu'il va investir six milliards de dollars sur six ans dans la lutte contre les changements climatiques et d'abaisser de 37,5 % les niveaux de gaz à effet de serre, selon les niveaux de 1990 (Denis 2020).

Des modifications ont été apportées pour s'adapter à la pandémie, notamment par rapport aux objectifs et au bien-fondé des mesures proposées. Toutefois, comme les documents économiques de relance du gouvernement ne soulèvent pas une tendance vers une économie de transition verte, il semblerait que, à ce moment, les impacts positifs sur l'environnement ne soient qu'éphémères (G15+ 2020).

En réponse à la crise, le gouvernement caquiste avait présenté le projet de loi 61, soit la loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19. Ce projet de loi se base sur les chantiers traditionnels de relance comme des projets de routes. Il ne s'agit donc pas d'un projet qui mène nécessairement à une relance à tendance écologique. Ce projet de loi a été vivement critiqué par les partis d'opposition, notamment Québec Solidaire et le Parti québécois, et par des groupes de pression environnementaux. Par exemple, Québec Solidaire soulevait que certaines parties du projet de loi menaient à des débordements écologiques. Par exemple, par règlement, le gouvernement peut remplacer certains points de la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin d'alléger ou d'accélérer le processus de mise en place de certains projets. Il est notamment question de projets d'autoroutes que la CAQ veut mettre en branle rapidement (*Projet de loi n° 61*). Cependant, à la suite du grand mécontentement de l'opposition, le projet de loi a subi des modifications. Or, il reste que l'édification d'une telle loi donne une symbolique forte quant à l'importance de la cause environnementale.

Ainsi, à la suite des changements apportés, le nouveau projet de Loi 66, la loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, a été présenté. En outre, celui-ci garde, quant à lui, les dispositions de contournement du processus d'évaluation environnementale d'un projet (*Projet de loi n° 66*). Même ayant fait des demandes de recommandations environnementales au G15+ pour le plan de relance économique, le gouvernement semble avoir une volonté de relancer l'économie par l'environnement, mais dans ses actions, le gouvernement semble préférer le statu quo. En effet, seulement au mois de novembre 2020, la CAQ a présenté le plan de relance pour une économie verte.

Ainsi, avant la présentation d'un plan de relance plus clair en novembre 2020, nous aurions pu affirmer que le plan de relance québécois est beaucoup plus brun que vert selon le groupe *Vivid Economics* et le *Green Stimulus Index*. En effet, en ne se basant pas sur des industries écologiques ou en ne mettant aucune pression sur les entreprises quant à l'octroi de prêts gouvernementaux sous conditions écologiques, le plan québécois est plus brun que vert. Il n'y a effectivement peu d'investissements dans des secteurs dits verts (*Green Stimulus Index* 2020). En revanche, on peut tout de même soulever une légère avancée en ce qui a trait au *Plan pour une économie verte 2030*, qui comporte des investissements à la hauteur de 6,7 milliards de dollars sur cinq ans, une enveloppe budgétaire jamais vue au Québec en environnement. Par contre, les investissements ne sont pas assez ciblés dans des secteurs environnementaux centraux pour une relance économique efficiente et une sortie de crise environnementale.

En effet, le plan est particulièrement centré sur l'électrification des transports, mais aussi sur lutte contre les changements climatiques en général (Gouvernement du Québec 2020). Selon

Ursula Eicker, experte en ingénierie environnementale à l'Université Concordia : « Avec son hydroélectricité, le Québec est dans une très bonne position. Réduire la consommation d'énergie des bâtiments, revoir la façon dont on construit nos villes, isoler davantage et consommer moins, ça devrait être la grande priorité de cette relance. » (Ouellette-Vézina 2020)

Dans cet optique, le gouvernement prévoie que 2,2 milliards de dollars seront ajoutés au PIB québécois d'ici 2030. Pour ne nommer quelques mesures comprises dans le plan, le gouvernement met de l'avant la poursuite des rabais à l'achat ou à la location de véhicules électriques, l'interdiction de la vente de véhicules neufs à essence d'ici 2035, un investissement de 768 millions de dollars pour verdir le secteur industriel, etc (Gouvernement du Québec 2020).

D'autres pans font partie du plan de relance québécois tels que l'investissement de 401 millions de dollars en recherche et développement de stratégies innovantes vertes, 213 millions de dollars pour appuyer l'industrie du gaz naturel, investir dans les projets de conversion et d'efficacité énergétique des bâtiments, améliorer la résilience pour attaquer de front les changements à venir, etc (Gouvernement du Québec 2020).

Cependant, le *Plan pour une économie verte 2030* n'a assurément pas fait l'unanimité, même au sein du gouvernement qui l'a proposé. En effet, de l'aveu même de François Legault, ce plan permettrait au Québec d'atteindre seulement 50% des objectifs que la province s'est fixée. Celle-ci a déjà raté les cibles de baisse de 20% des émissions de GES par rapport au niveau de 1990 qu'elle s'est fixée pour 2020. De plus, aucune mesure ne sera contraignante. Il s'agirait plutôt de mesures incitatives, car, selon Legault, « La plus grande contrainte, c'est la pression sociale ». François Legault fait ici référence aux manifestations de l'automne 2019 demandant plus d'actions en matière environnementale au gouvernement (Léveillé 2020).

De surcroît, selon Pierre-Olivier Pineau, le plan est nettement insuffisant pour réussir le mandat environnemental que Québec s'est fixé. Il ressemble en presque tous points au plan qui a été présenté en septembre 2019. Selon Pineau, nous ferions que répéter les mêmes actions depuis la dernière décennie, actions qui n'amènent pas de résultats satisfaisants. Pour Pineau, le fait de n'imposer aucune contrainte, notamment en ce qui a trait au parc automobile du Québec, est une aberration. Plusieurs outils auraient été efficients pour décourager les citoyens de faire certains choix ayant une lourde empreinte carbone. En réponse à ses critiques, Benoit Charrette précise que le plan aurait été bonifié de 300 millions de dollars par rapport à 2019 et que certaines stratégies auraient été revues (Shields 2020).

Selon Geneviève Paul, directrice générale du Centre québécois du droit de l'environnement, « Sans incitatifs permettant d'induire les changements nécessaires, telles des mesures d'écofiscalité, la cible de réduction des gaz à effet de serre pour 2030 – déjà insuffisante en soi – sera difficilement atteignable (Léveillé 2020). » Ainsi, elle remet en question l'ambition du gouvernement caquiste avec son plan de relance, mais aussi avec son projet de loi 66. En effet, il permet d'évaluer très rapidement les impacts environnementaux d'un projet, de restreindre les informations communiquées au public, de limiter la participation citoyenne dans la prise de décision pour des projets à haut risque environnemental, etc. Par exemple, un

projet en lien à l'autoroute 30 et la route 117 a été mis en branle et le projet de loi 66 ne propose aucune évaluation environnementale afin d'accélérer le processus et ne comporte aucune obligation gouvernementale en matière de transition écologique à l'octroi de prêts. Selon elle, il faudrait cesser d'opposer environnement et développement économique (Paul 2020). En effet, cela semble être en rupture avec la mission gouvernementale misant sur les partenariats entre économie et environnement.

Cependant, selon Annie Chaloux, professeur à l'école de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, il faut tout même souligner l'avancement du gouvernement, car celui-ci a présenté une véritable « loi climatique » (Shields 2020). Par exemple, elle souligne qu'il y a des cibles environnementales, revues tous les cinq ans, effectuées dans le cadre d'un suivi pour vérifier l'évolution de celles-ci. En fait, Chaloux souligne les cibles à court terme données par le gouvernement québécois, car un mécanisme de transparence est enclenché en reddition de compte si, à chaque cinq ans, le gouvernement n'atteint pas cibles.

En fait, le plan de relance annoncé par Québec a majoritairement été appuyé par le milieu des affaires, satisfait des investissements dans le secteur de l'électrification des transports. D'un autre côté, les groupes environnementaux, tels qu'Équiterre, ont réitéré que le plan était nettement insuffisant pour l'atteinte des objectifs climatiques. En effet, selon Marc-André Viau, directeur des relations gouvernementales de l'organisation, le gouvernement aurait pu proposer des mesures en ce qui a trait à l'écofiscalité. Celles-ci représentent un outil très efficace pour changer le comportement des consommateurs (Shields 2020). Ainsi, nous pourrions qualifier la relance québécoise de vert pâle, car, telle qu'Annie Chaloux l'a spécifié, un pas vers la bonne direction est fait, mais comme Pierre-Olivier Pineau affirmait, les mesures présentées en ce moment sont assurément insuffisantes pour atteindre les cibles climatiques.

Ainsi, nous pourrions affirmer que, à la suite de l'exploration des grandes orientations gouvernementales d'avant la présentation du plan pour une économie verte et l'analyse du plan de relance québécois, le plan de relance économique de la CAQ sera un plan de relance pas tout à fait vert, mais pas tout à fait brun non plus. En effet, nous pouvons affirmer que, comme l'expliquaient Pineau et Paul, la relance économique environnementale requerrait plus d'objectifs ambitieux et des mesures contraignantes en prenant en compte les impacts environnementaux des projets d'infrastructures. Cependant, comme le disait Chaloux, il s'agit d'un premier pas vers une transition à la carboneutralité. Un premier pas vers un indice plus vert, selon le *Green Stimulus Index*.

Il n'y a pas une seule façon d'analyser si les plans de relance économique sont verts ou non. Chose certaine, chaque méthode conclut un résultat similaire. Malgré l'espoir d'une relance verte et les grandes promesses des *New Green Deals* qui naissent un peu partout sur la planète, les actions disent autrement.

CONCLUSION

Bref, on peut conclure que dans le contexte actuel, plusieurs gouvernements, dont celui du Québec, établissent des plans de relance économique; d'où le fait que certains mettront de

l'avant un plan vert visant l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux, tandis que la forte majorité n'aura pas cette priorité à cœur.

Au Québec, la relance économique ne sera pas verte, mais ni brune pour autant, mais plutôt teinté d'un vert pâle, car le gouvernement caquiste n'a pas su profiter au plein potentiel de cette opportunité économique et écologique de faire table rase. En effet, on aurait pu penser que Québec utiliserait à son avantage la pandémie afin de restructurer son approche environnementale en l'utilisant pour propulser son économie hors de la crise qui la secoue. Pour le moment, le Québec fait un premier pas, mais reste que le temps file et des mesures concrètes et contraignantes, telles que mises de l'avant par Pineau et Paul, doivent être mises en place rapidement. Finalement, des projets de lois, tels que les projets 61 et 66, qui est devenu loi, ne devrait pas instrumentaliser l'environnement comme obstacle à l'économie québécoise, mais plutôt utiliser celui-ci comme moteur.

RÉFÉRENCES

Billé, Raphael et al. (2005). « L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement », *Nature Sciences Société*, vol. 13., no. 2, 127-137.

Blondeel, Mathieu. (2020). *COVID-19 and the Climate – Energy Nexus***,** Egmont Institute, consulté le 30/10/2020, URL https://www.jstor.org/stable/resrep24707

Chaloux, Annie, Hugo Séguin et Catherine Gauthier. (2020). « Bilan mondial de GES » dans Module 3, Défis de l'atténuation des émissions de GES, REL750 *Enjeux climatiques internationaux,* Université de Sherbrooke.

Denis, Maxime. (2020). « Mobilisation pour une relance économique verte au Québec », *Radio-Canada*, 22 avril, consulté le 23/10/2020, URL https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1695895/covid-19-mobilisation-caq-relance-economique-verte-quebec-nature-acces-transports-viables-conseil-patronat

Desjeux, Dominique et Bruno Pequignot. (1995). *Le Service public? La voie moderne*, Édition L'Harmattan, 314, consulté le 16/12/2020, ISBN : 2738429521

École nationale d'administration publique. (2013). Les dépenses par mission, L'Observatoire de l'administration publique, consulté le 19/12/2020, URL https://cerberus.enap.ca/Observatoire/docs/Etat_quebecois/a-depenses-mission.pdf

G15+. (2020). 15 leaders économiques, syndicaux, sociaux et environnementaux répondent à l'appel du gouvernement Legault et offrent des pistes pour la relance, consulté le 18/11/2020, URL https://www.g15plus.quebec/

Gingras, François-Pierre et Catherine Côté. (2010). « La théorie et le sens de la recherche » dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, 5e édition, Presses de l'Université du Québec, pp. 109-134.

Green Stimulus Index. (2020). Green Fiscal Policy, consulté le 25/11/2020, URL https://greenfiscalpolicy.org/policy_briefs/green-stimulus-index-an-assessment-of-the-orientation-of-covid-19-stimulus-in-relation-to-climate-change-biodiversity-and-other-environmental-impacts-vidid-economics/

Gouvernement du Québec. (2019). *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, consulté le 21/10/2020, URL https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/dossier/AUTFR_lepointNov2019.pdf?1581612308

Hepburn, Cameron et al. (2020). « Will COVID-19 fiscal recovery packages accelerate or retard progress on climate change? », Oxford Smith School of Enterprise and the Environment, consulté le 02/11/2020, URL https://www.smithschool.ox.ac.uk/publications/wpapers/workingpaper20-02.pdf

Hofhuis, Paul. (2020). *The European Commission on the brink of a green recovery: Will it be able to deliver?,* Clingendael Institute, consulté le 30/10/2020, URL: https://www.jstor.org/stable/resrep25681

Léveillé, Jean-Thomas. (2020). « Une nouvelle grève étudiante pour le climat se prépare au Québec », *La Presse*, 4 février, consulté le 14/03/2021, URL https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2020-02-04/une-nouvelle-greve-etudiante-pour-le-climat-se-prepare-au-quebec

Meade, J. E. (1952). « External Economies and Diseconomies in a Competitive Situation », *The Economic Journal*, vol. 62, no. 245, pp. 54-67.

G15+. (2020). Nos propositions : Économie, consulté le 18/11/2020, URL https://www.g15plus.quebec/nos-propositions/economie/

Organisation des Nations Unies (ONU). (2020). Le programme de développement durable, Objectifs de développement durable : Nations Unies, consulté le 17/11/2020, URL https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/

Ouellette-Vézina, Henri. (2020). « La pandémie n'aura que peu d'effets sur les changements climatiques », *La Presse*, 11 septembre, consulté le 10/12/2020, URL https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2020-09-11/la-pandemie-n-aura-que-peu-d-effets-sur-les-changements-climatiques.php

Paul, Geneviève. (2020). « L'environnement, bouc émissaire de la relance », *La Presse*, 7 octobre, consulté le 11/12/2020, URL https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-10-07/l-environnement-bouc-emissaire-de-la-relance.php#

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (2020). Green economy & COVID-19 recovery, consulté le 02/11/2020, URL https://www.unenvironment.org/news-and-stories/story/green-economy-covid-19-recovery

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (2020). « Pathways to a Greener, More Resilient Recovery », *Climate Change Adaptation, GCF & GEF,* consulté le 30/10/2020, URL https://undp-climate.exposure.co/naps?source=share-undp-climate#section-2587479

Projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19, 2020, consulté le 10/12/2020, URL http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-61-42-1.html

Projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, 2020, consulté le 10/12/2020, URL http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-66-42-1.html

Shields, Alexandre. (2020). « La loi climatique proposée par le gouvernement Trudeau manque de substance, disent des experts », *Le Devoir*, 20 novembre, consulté le 11/12/2020, URL https://www.ledevoir.com/societe/environnement/590113/la-loi-climatique-proposee-par-le-gouvernement-trudeau-manque-de-substance-disent-des-experts